



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bassin Rhône Saône

Voies
navigables
de France

©VNF/Damien Lachas

Tour
d'horizon
2024

LE RÉSEAU FLUVIAL DU BASSIN RHÔNE-SAÔNE

7 voies

d'eau soit plus de 1200 km

640 km

de voies à grand gabarit
(Saône, Rhône, Canal
du Rhône à Sète)

460 km

de voies à petit gabarit
(canal du Rhône au Rhin,
Petite Saône...)

165 km

de voies d'eau au gabarit
inférieur pour le nautisme

4 régions & 17 départements
traversés

330
agents VNF



97 ouvrages
de régulation

(barrages mobiles et fixes)



91
écluses



14 passes
à poissons

(+1 en construction)

Sur le réseau VNF (hors concession CNR)



38 ouvrages
de garde

Rôle de protection du canal contre la
crue de la rivière

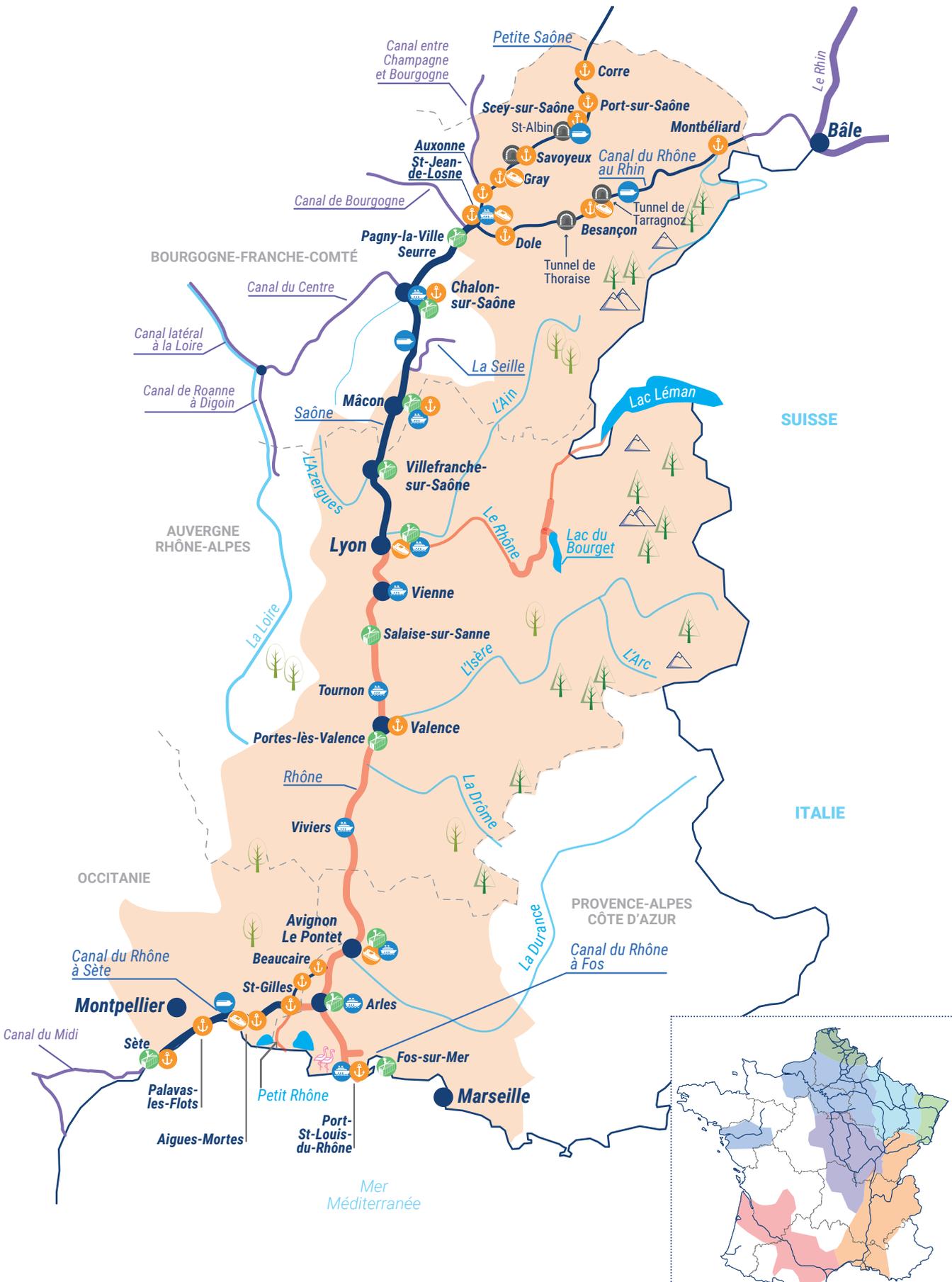


37 centrales
hydro-électriques

Sur le réseau VNF (hors concession CNR)

Légende :

	Voies navigables à grand gabarit		Ports de commerce		Principaux itinéraires des péniches hôtels
	Voies navigables à petit gabarit		Principaux ports de plaisance et bases de location		Bateaux promenade
	Voies navigables concédées à CNR à grand gabarit Rhône entre le Port de Lyon (E.Herriot) et Port-St-Louis / Petit Rhône et une partie du Haut-Rhône au petit gabarit		Principales escales de paquebots fluviaux		Tunnel
	Voies d'eau au gabarit inférieur concédées à CNR				
	Voies d'eau non navigables				
	Réseaux navigables des bassins voisins				



Canal entre
Champagne
et Bourgogne

Petite Saône

Corre

Le Rhin

Scey-sur-Saône

Port-sur-Saône

St-Albin

Montbéliard

Bâle

Auxonne

St-Jean-
de-Losne

Savoieux

Gray

Canal du Rhône
au Rhin

Tunnel de
Tarragnoz

Besançon

Canal de Bourgogne

Pagny-la-Ville

Dole

Tunnel de
Thoraise

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Canal du Centre

Chalon-
sur-Saône

La Seille

Canal latéral
à la Loire

Canal de Roanne
à Digoin

Mâcon

L'Ain

Lac Léman

SUISSE

Villefranche-
sur-Saône

AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

L'Azergues

La Loire

Lyon

Le Rhône

Lac du
Bourget

Vienne

Salaise-sur-Sanne

L'Isère

Tournon

L'Arc

Portes-lès-Valence

Valence

Rhône

La Drôme

ITALIE

Viviers

OCCITANIE

PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

La Durance

Canal du Rhône
à Fos

Canal du Rhône
à Sète

Avignon

Le Pontet

Beaucaire

St-Gilles

Arles

Montpellier

Sète

Palavas-
les-Flots

Fos-sur-Mer

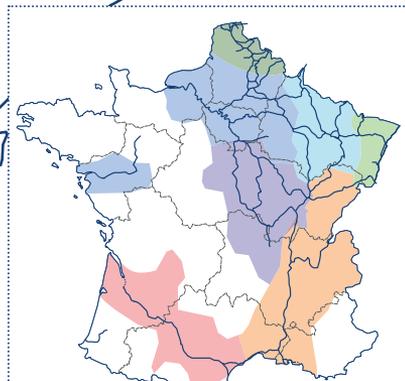
Marseille

Petit Rhône

Port-
St-Louis-
du-Rhône

Aigues-Mortes

Mer
Méditerranée



Nos missions sur le territoire	03
Notre vision et notre stratégie	04
Nos expertises	06
Nos équipes à vos côtés	08
Nos faits marquants	10
Notre temps fort	14
Nos chiffres-clés	16



Nos missions sur le territoire

Gestion hydraulique et développement des activités économiques

Voies navigables de France est l'opérateur national de l'ambition fluviale.

Avec la responsabilité de 6 700 km de fleuves, rivières et canaux répartis sur 7 bassins, notre établissement public est au cœur du territoire et agit sur **deux réseaux complémentaires et connectés** :

- **l'un à grand gabarit** et ouvert 24h/24 pour les activités de fret et de croisières fluviales. Il accueille également de la plaisance touristique.
- **l'autre à petit gabarit** et saisonnalisé pour les activités de plaisance touristique.

Un axe fluvial Nord-Sud

Avec plus de 1200 kilomètres, le bassin se structure autour du Rhône et de la Saône et s'étend de la Bourgogne-Franche-Comté jusqu'à la Mer Méditerranée.

Au nord de Saint-Jean-de-Losne (canal du Rhône au Rhin et Petite Saône), le réseau est principalement dédié à la plaisance touristique.

Au sud (Grande Saône, Rhône concédé à CNR, Canal du Rhône à Sète), il accueille des activités de fret, de croisières fluviales et de plaisance touristique.

Les missions du service public

Agents de maintenance, éclusiers-barragistes, chefs d'équipes, techniciens, ingénieurs, gestionnaires, développeurs, comptables...

Ce sont plus de 300 collaborateurs qui, à l'échelon territorial, mettent au quotidien leurs compétences pour assurer 2 missions prioritaires :

- **Réguler finement la ressource en eau** dans l'intérêt général et le respect de l'environnement, à l'aide des ouvrages de navigation (barrages, seuils fixes, écluses...). En permettant la navigation des bateaux de commerce et de tourisme, VNF assure l'alimentation en eau des industries et du monde agricole ; participe au soutien des nappes alluviales et donc à l'alimentation en eau des populations ; et contribue au maintien de la biodiversité.

- **Créer les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve.** VNF renforce la compétitivité de la logistique fluviale via des infrastructures capacitaires et des services performants. Générant jusqu'à 5 fois moins d'émissions de CO₂ par tonne transportée que le transport routier, la voie d'eau est un atout pour la desserte des grandes agglomérations et pour le transport massif de marchandises. L'établissement apporte aussi son concours au développement des territoires et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants : soutien aux activités touristiques fluviales à fort potentiel, développement des espaces privilégiés pour les activités de loisirs, valorisation du patrimoine qui porte l'identité du territoire...



Cécile AVEZARD,
Directrice générale



Christophe WENDLING,
Directeur territorial

« Un réseau hydraulique, support de nombreuses opportunités pour l'économie des territoires »

Le contrat d'objectif et de performance (COP 2023-2032) avec l'Etat donne à VNF une vision nationale, un cap clair ainsi qu'une visibilité sur les moyens.

L'ambition commune, c'est avant tout que le réseau soit fiable, résilient et adapté aux usages pour permettre l'alimentation en eau des populations et des activités économiques mais également le développement du fret ou du tourisme, en lien étroit avec les acteurs des territoires.

Sur le bassin Rhône Saône, VNF porte une ambition forte autour de 5 objectifs (ci-contre) et agit pour être à la hauteur des enjeux.

Avec ses ouvrages assurant la gestion de la ressource en eau, **notre réseau est une chance inestimable pour nos territoires** dans le cadre de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

Les barrages de navigation sur la Saône et les seuils fixes sur

le Doubs (canal du Rhône au Rhin) permettent de garantir un niveau d'eau même en période de sécheresse. Le canal du Rhône à Sète assure des fonctions non seulement de protection des populations et des biens contre les crues mais aussi de transfert d'eau douce vers la Camargue gardoise pour irriguer les terres agricoles et contribuer à la lutte contre la salinisation qui touche l'agriculture et la biodiversité .

En matière de développement des trafics, de décarbonation des activités et de réindustrialisation des territoires, VNF inscrit pleinement ses actions dans la démarche portée par le Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, dont la présidence est assurée par la préfète de bassin.

Connecté aux ports maritimes de Marseille-Fos et de Sète, **cet axe est un corridor de transport majeur entre le sud et le nord de l'Europe.**

La logistique fluviale, en phase avec les aspirations en matière de respect de l'environnement et du cadre de vie, représente selon les années une part modale de l'ordre de 4 à 6%. Pourtant, les infrastructures fluviales pourraient accueillir 4 fois plus de trafic sans aucun investissement supplémentaire.

Les voies d'eau présentent également un fort potentiel pour le tourisme et le cadre de vie des populations locales. Les développements d'activités sur et autour des fleuves et canaux sont de plus en plus reconnus et appréciés. VNF pilote des études partenariales qui doivent aboutir à une stratégie et un plan d'action ambitieux pour chacun de nos itinéraires (canal du Rhône au Rhin, canal du Rhône à Sète, Saône).

Les attentes sociétales nous encouragent à poursuivre le travail engagé avec les acteurs territoriaux, en privilégiant la qualité des projets et la transition écologique.

5 objectifs

FIABILISATION ET MODERNISATION DU RÉSEAU



VNF intensifie ses investissements pour apporter un service adapté et de qualité. Les ouvrages sont modernisés et font l'objet d'une maintenance préventive.

L'intégration du numérique dans nos modes de travail aboutira en 2028 à la mise en service à Chalon-sur-Saône d'un poste centralisé de commande : téléconduite des écluses du grand gabarit, supervision des barrages et réarmement à distance des écluses du petit gabarit (programme de 65 M€).

PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES



VNF s'engage avec les collectivités pour inventer des solutions qui développeront la fréquentation et les retombées économiques sur leurs territoires et amélioreront le cadre et la qualité de vie des habitants.

Une bonne intégration dans l'économie et l'emploi local est recherchée.

Des contrats sont progressivement signés à l'échelle de tout un itinéraire ou d'un territoire à forte identité fluviale.

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



VNF porte l'exigence d'être un établissement éco-responsable. En tant que gestionnaire de réseau, il renforce sa sobriété énergétique et intègre les enjeux environnementaux et de biodiversité dans ses actions au quotidien (gestion hydraulique, dragage, entretien du patrimoine arboré, maintenance du linéaire...).

Il accompagne les professionnels du transport et du tourisme dans leur transition énergétique (équipement de bornes d'alimentation électrique, évolution des motorisations...).

DÉVELOPPEMENT DES TRAFICS FRET



VNF renforce ses actions en faveur du report modal sur l'axe que ce soit au travers de ses dispositifs propres que des différentes structures et démarches partenariales.

Il soutient techniquement et financièrement l'émergence de nouvelles solutions logistiques au cœur des villes (logistique urbaine) ainsi que le renforcement des capacités de la flotte fluviale.

RENOUVEAU DU CANAL DU RHÔNE À SÈTE



VNF conduit le programme d'investissement (60 M€) défini avec l'Etat et les collectivités territoriales pour préserver ce canal extrêmement fragilisé par le changement climatique et pour conforter sa double vocation fret + tourisme.

L'établissement porte également l'étude partenariale qui doit aboutir à la définition d'une stratégie de développement des activités touristiques et de loisirs, ainsi qu'à la mise en place d'une gouvernance partagée avec les territoires.

Garantir les ressources en eau pour tous les usages

VNF a développé une expérience unique en matière de gestion de l'eau grâce aux ouvrages de régulation qui ponctuent son réseau (barrages de navigation, seuils fixes...) et qui permettent, même en période d'étiage, de maintenir la navigation, l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole et le fonctionnement des centrales hydroélectriques.

Son action est rendue de plus en plus complexe avec l'accélération et l'augmentation des phénomènes de crues et d'étiages.

L'établissement est un partenaire historique de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Nos expertises



Les portes du Vidourle ©VNF/Damien Lachas



©VNF

La modernisation de la gestion hydraulique (mesure automatisée des niveaux d'eau et manoeuvre des ouvrages à distance) rend possible le suivi en temps réel des niveaux et permet des économies d'eau.

À partir de 2028, la commande comme le suivi hydraulique seront réalisés à partir d'un site unique basé à Chalon-sur-Saône qui centralisera également l'exploitation du réseau.

Sur la Saône, les barrages de navigation automatisés font l'objet d'une supervision permanente. En période de crue, ils sont totalement « effacés » et ne font pas obstacle à l'écoulement des eaux.

Des seuils fixes implantés sur le Doubs et l'Allan assurent l'alimentation en eau du canal du Rhône au Rhin. En période de crue, les portes ou écluses « de garde » sont manoeuvrées pour isoler et protéger l'infrastructure canalisée. Ces opérations sont également menées sur certaines parties de la Petite Saône (dérivations) et pour le canal du Rhône à Sète (portes du Vidourle).

En assurant des transferts d'eau, les canaux peuvent dans certaines conditions jouer un rôle de décharge et contribuer à la lutte contre les inondations (gestion alors assurée par la collectivité locale concernée).



Créer les conditions du report modal et du développement des activités

VNF mène des actions fortes pour développer les activités économiques sur le bassin, que ce soit pour le transport de marchandises ou pour le tourisme. Au-delà du déploiement territorial des dispositifs nationaux d'aides (PARM pour le report modal et PAMI pour la modernisation et innovation de la flotte fluviale), **l'établissement apporte son expertise aux acteurs du monde économique et aux collectivités qui veulent s'engager dans des projets de logistique fluviale.**



Nos expertises

VNF participe activement à la démarche de structuration de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône impulsée par l'Etat avec les acteurs du territoire réunis au sein du Conseil de coordination interportuaire et logistique. Il prend toute sa part dans les travaux et décisions qui favorisent le développement des trafics, la décarbonation et la réindustrialisation.

VNF pilote une série de démarches partenariales qui dotent le bassin d'une politique publique partagée. A l'échelle de chaque bassin de vie (Bourgogne, aire métropolitaine de Lyon, Rhône méridional), a été défini un schéma portuaire qui étudie le potentiel de chaque port, identifie les axes de développement et planifie les investissements nécessaires. Ce travail est fait sous l'égide des préfets et en partenariat avec les gestionnaires des ports, le monde économique et les collectivités.

VNF est membre fondateur de l'association Medlink Ports, qui fédère les acteurs fluviaux, portuaires et ferroviaires de l'axe logistique Méditerranée Rhône Saône et soutient le report modal de la route vers les réseaux bas carbone.





Construire des partenariats de développement touristique

Au-delà des contrats de plan Etat-Régions qui se concentrent principalement sur la modernisation des infrastructures et le développement des trafics, VNF est aux côtés des collectivités du bassin pour construire des partenariats solides en vue de développer l'attractivité touristique des territoires autour de la voie d'eau.

VNF apporte son expertise en matière d'ingénierie, de pilotage d'études, de développement de projet et d'aménageur du foncier bord à voie d'eau pour définir des programmes qui renforceront, développeront et structureront l'offre touristique « fluvestre » (fluvial + terrestre) à l'échelle d'un itinéraire. Un travail partenarial est en voie d'achèvement pour le canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) et le canal du Rhône à Sète, d'autres s'engagent pour la Petite et la Grande Saône.

Ces destinations à fort potentiel permettent un tourisme « slow » au cœur de paysages naturels pour des expériences alliant proximité, évasions et séjours itinérants.

Nos expertises



©VNF/Damien Lachas



©H. JOUFFROY

VNF nourrit des partenariats de références avec des collectivités à forte identité fluviale.

Un travail quotidien de concertation s'est établi avec la **Métropole de Lyon** depuis 1997 pour replacer les fleuves au cœur de la vie quotidienne des populations : aménagement des Docks du port Rambaud et des berges des fleuves, développement de la logistique urbaine, accompagnement de l'essor des croisières fluviales, équipement en bornes électriques pour les paquebots et les péniches hôtels. La charte de partenariat avec la Métropole a été renouvelée jusqu'en 2029 autour du nouveau projet commun de schéma des usages des rives fluviales (SURF).

VNF partage également l'ambition du territoire de **Saint-Jean-de-Losne** (Côte-d'Or) de devenir le premier pôle fluvial de France, axé sur le tourisme fluvial, la construction, l'entretien, la réparation, la vente et le stockage de bateaux. L'ensemble des acteurs publics et privés se sont engagés au sein de la charte fluviale des Rives de Saône (2021-2026) pour conforter le développement économique, touristique et environnemental de cette capitale historique de la batellerie française.

Accélérer l'innovation et la transition énergétique du fluvial

La recherche et l'innovation technologique au service de la transition énergétique sont particulièrement fortes sur le bassin Rhône Saône.

En fédérant un écosystème « public-privé » VNF initie, pilote et soutient des projets et des études prospectives dont le but est d'accélérer au niveau national l'innovation et le verdissement de la flotte fluviale et des systèmes de transport (démarche nationale « Vert le fluvial »).

Il s'agit d'un enjeu majeur de la compétitivité du secteur fluvial, alors qu'est visée pour 2050 la décarbonation de tous les modes de transport.

Une flotte de service plus propre

La vedette de VNF « le Rhône » utilise depuis 2023 du HVO (carburant bio-sourcé) à la place du GTL, limitant ainsi les émissions de particules nocives. Ponton multifonction servant à l'entretien du réseau à Lyon depuis 2020, le Valsaôna est le premier bateau fluvial en Europe à avoir respecté la dernière norme EMNR (équivalent Euro 6).



Recherches sur les propulsions et les motorisations propres

Depuis 2009, plusieurs projets PROMOVAN (PROPulsions et MOTORisations innoVANtes) ont été menés avec des partenaires scientifiques et industriels. Une expérimentation a été réalisée autour des technologies liées à l'hydrogène.

Evaluation des besoins en financement et en énergie

VNF a fait expertiser par l'IFP Energies Nouvelles les informations qui permettront aux professionnels, collectivités et établissements de faire les meilleurs choix environnementaux, techniques et économiques pour la flotte de demain et de dimensionner les besoins futurs. VNF a aussi évalué les contraintes et les opportunités d'implantation des nouvelles filières énergétiques sur le domaine public fluvial. Une démarche de R&D s'organise en partenariat avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique).

Valorisation des sédiments salés

Sur le canal du Rhône à Sète, VNF a construit une démarche de R&D baptisée Sédi-mers en collaboration avec ses partenaires gestionnaires, industriels et scientifiques. Elle vise à identifier des voies de valorisation des sédiments et à développer des démarches d'économie circulaire.

Nos équipes à vos côtés

ÉQUIPE DU FRET FLUVIAL

Ils vous accompagnent dans vos projets de logistique (de gauche à droite) :

Nicolas Chartre Benjamin Fauveau
Rachid Bioud Vincent Zurbach

☎ 04 72 56 17 35



ÉQUIPE INNOVATION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ils vous apportent leur expertise en matière d'innovations technologiques, de verdissage de la flotte fluviale et de potentiel de développement du potentiel des énergies renouvelables :

Cécile Cohas Gabin Graf

☎ 04 72 56 17 37



ÉQUIPE TOURISME & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ils vous accompagnent dans vos projets de valorisation touristique en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes :

Caroline Schlosser Jérôme Quittard
Juliette Lagant Yannick Savoy
Thomas Momber Pauline Decoin
Thomas Demoly Mélanie Mange
Christophe Huot-Marchand

☎ 04 72 56 17 61

Ils vous accompagnent dans vos projets de valorisation touristique dans le sud (Gard - Hérault) :

De gauche à droite : Guillaume Chauvel, Candice Leclere, Jean Pernel

☎ 04 67 46 65 80



CLUB DE LA CROISIÈRE RHÔNE SAÔNE

Ils sont vos interlocuteurs pour tous les sujets en lien avec l'accueil et le développement des croisières fluviales sur l'axe, de Saint-Jean-de-Losne à Marseille.

Caroline Schlosser
Timothée Chantrelle

☎ 04 72 56 17 61



Organigramme simplifié

AGENCE COMPTABLE

AGENT COMPTABLE SECONDAIRE
Isabelle Borie

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

RÉFÉRENTE
Tiphaine Le Priol

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SECRETAIRE GÉNÉRAL
Bruno Vidal

DIRECTION DE LA GESTION DURABLE

CHEF DE SERVICE
Steven Hall (par intérim)
ADJOINTE
Camille Remy

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT

CHEF DE SERVICE
Nicolas Chartre

MISSION RECHERCHE ET INNOVATIONS

RESPONSABLE
Cécile Cohas

UNITÉ INGÉNIERIE

RESPONSABLE
Laurent Bigou

DIRECTION TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE DE VNF

DIRECTEUR
Christophe Wendling

DIRECTRICE ADJOINTE
Frédérique Bourgeois

DIRECTEUR DES UTI
Steven Hall

PÔLE COMMUNICATION

RESPONSABLE
Antoine Quidu

PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS

RESPONSABLE
Fabrice Jury

PÔLE CONSEIL GESTION MODERNISATION

RESPONSABLE
Nelly Pailhé

UNITÉS TERRITORIALES D'ITINÉRAIRE (UTI)

UTI PETITE SAÔNE

RESPONSABLE
Thomas Demoly
ADJOINT
Yannick Coupry

UTI CANAL DU RHÔNE AU RHIN

RESPONSABLE
Christophe Huot-Marchand
ADJOINT
Marc Rigolier

UTI GRANDE SAÔNE

RESPONSABLE
Jérôme Quittard
ADJOINTS
Yannick Savoy
Pauline Decoin

UTI CANAL DU RHÔNE À SÈTE

RESPONSABLE
Guillaume Chauvel
ADJOINTS
Philippe Schneider
Cyril Antolin

SERVICE FLUVIAL LYONNAIS

RESPONSABLE
Thomas Momber
ADJOINT
Éric Tissier

Nos faits marquants

Le réseau fluvial, une force au service des territoires

Partenariat

Développement harmonieux des usages des rives lyonnaises

Le partenariat avec la Métropole de Lyon a été renouvelé en 2024 sur la base du SURF ou schéma directeur des usages des rives du fleuve.

Une démarche inédite de co-production avec les parties prenantes (élus, associations, acteurs économiques) qui précise les usages à privilégier sur les quais et berges du Rhône et de la Saône.

Trois grandes ambitions ont ainsi été définies avec un plan d'actions associé : le renforcement du lien entre les citoyens et ses fleuves, la préservation du patrimoine naturel et la renaturation des espaces, et la priorité au développement des transports de demain (logistique urbaine fluviale, ligne de transport de passagers...).

Adossé à une convention financière, le SURF est l'outil partenarial à la fois stratégique et opérationnel qui permettra dans les prochaines années d'accélérer le changement pour une meilleure qualité de vie des Grands Lyonnais.

L'eau une ressource à préserver Infrastructures fiables

Réfection des berges du canal du Rhône à Sète

En 2024, VNF a restauré et revégétalisé 1,2 km de berges particulièrement dégradées le long de l'étang de l'Arnel, classé Natura 2000. Représentant un investissement de 2 M€, les travaux ont consisté à réaliser un double rideau tirant en tunage bois, avec un comblement utilisant les sédiments de dragage stockés dans un casier voisin.

Une attention toute particulière a été apportée pour préserver les enjeux écologiques et paysagers du grand ensemble lagunaire palavasien.

C'est le premier des gros chantiers de restauration de berges du canal du Rhône à Sète inscrits au contrat de plan interrégional Etat-Régions 2021-2027 (Plan Rhône-Saône).

Au total, pour réhabiliter cette infrastructure et valoriser son potentiel économique et touristique, VNF et la Région Occitanie mobiliseront chacun 25M€, complétés par 2M€ de financements européens FEDER et 8M€ venant des départements et intercommunalités.



©VNF/Damien Lachas

L'eau une ressource à préserver *Équilibres écologiques*

Innovation contre les espèces exotiques envahissantes

En 2022 et 2023, VNF a mené une expérimentation pour lutter contre le Myriophylle hétérophylle, une plante aquatique qui a envahi la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne (Grande Saône) menaçant les activités économiques et la biodiversité.

Sous suivi scientifique, le test a consisté à combiner 4 techniques : un biotraitement, un dispositif de rideaux de bulles, des systèmes d'aération et de brassage d'eau, et un inhibiteur de photosynthèse. VNF a reçu le soutien de l'Etat, de l'Agence de l'eau, des collectivités et des acteurs économiques de la gare d'eau.

Au regard des résultats positifs (75% de biomasse en moins constaté), un protocole d'entretien concerté a été mis en place en 2024.



Port de plaisance de St-Jean-de-Losne ©VNF

Le réseau fluvial, une force au service des territoires

Aménagement du territoire

Transition énergétique du secteur de la croisière fluviale

VNF a fait équiper pour l'été 2024 les 8 principaux sites d'escales sur la Saône et le Rhône dans Lyon en bornes d'alimentation en électricité pour les paquebots fluviaux et les péniches hôtel (pour certains sites). Déployés par ENGIE Solutions dans le cadre d'un contrat de concession de 14 ans, ces services permettent de couvrir l'ensemble des besoins en électricité à quai de ces navires.

En se branchant aux bornes électriques lors de leurs escales, les paquebots n'ont plus recours à leurs groupes électrogènes : 0 nuisance sonore, 0 émission de CO2 et 0 émission de polluants « locaux » (CO, NOx et Particules fines).

Des bornes à eau ont également été installées afin de sécuriser les professionnels sur leur approvisionnement tout au long de leur parcours.



Paquebots fluviaux à Lyon sur le Rhône ©VNF

L'eau une ressource à préserver

Ressource en eau

Un plan de dragage pluriannuel (canal du Rhône au Rhin)

À la suite d'une enquête publique, VNF s'est doté en 2024 pour le canal du Rhône au Rhin d'un PGPOD (plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages). Un programme qui garantit d'être à la hauteur des enjeux de navigation mais également d'être plus économe de la ressource en eau.

Les volumes de sédiments à draguer ont été estimés à 110 000 m3. Les techniques de dragage retenues seront mécaniques ou hydrauliques.

Les sédiments seront prioritairement réintroduits dans le milieu aquatique, ou à défaut évacués et valorisés à terre pour reconstituer des sols agricoles, renforcer des berges ou réaliser des aménagements paysagers. En dernier recours, ils seront évacués dans des installations de stockage définitif.

Désormais, tous les itinéraires du bassin Rhône Saône sont dotés d'un tel cadre d'intervention.

Le réseau fluvial, une force au service des territoires*Aménagement du territoire / Partenariat***Potentiel touristique du Canal du Rhône à Sète**

En 2023, avec le soutien de l'Etat, de la Région Occitanie et des départements du Gard et de l'Hérault, VNF a lancé une étude visant à pérenniser et développer le tourisme et les activités de loisirs sur et autour du canal.

En laissant une large place à l'écoute des partenaires et à la co-construction, il s'agit d'élaborer un diagnostic touristique du canal, de définir les axes stratégiques de développement, et de produire un plan d'actions. Cette démarche de près de 2 années servira de socle à la construction collective d'un contrat ambitieux au service du développement économique du territoire.



Vélo le long du canal du Rhône à Sète ©VNF/Bramien Lachas

Par ailleurs, à l'initiative de VNF, s'est tenue en mai 2024 la 1^{ère} édition de « Canal en Fête », une journée dédiée aux sports, aux loisirs et à la culture. Une vingtaine de partenaires ont fait découvrir au grand public leurs activités « fluvestres » entre Camargue gardoise et étangs héraultais.

L'eau une ressource à préserver *Infrastructures fiables***Modernisation et maintenance des ouvrages de régulation (Grande Saône)**

En 2023, pour un montant de 1 million €, VNF a fait équiper de verrous le barrage de Charnay-lès-Chalon, un ouvrage à 3 clapets manœuvrés par des chaînes. Ce système, qui permet de bloquer le mouvement des clapets en cas de besoins, est très utile pour réaliser des opérations de maintenance courante ou de changement de pièces. Il apporte également une sécurité supplémentaire pour garantir la tenue du niveau d'eau en période de sécheresse.

Par ailleurs, les ouvrages font l'objet de diagnostics décennaux pour vérifier leurs organes de manœuvre et le génie civil. Les informations récoltées sont comparées avec celles recueillies il y a 10 ans afin d'évaluer les éventuels désordres et procéder si besoin à des interventions.



Barrage de Charnay-lès-Chalon©VNF

Le réseau fluvial, une force au service des territoires *Aménagement du territoire***De nouveaux bateaux sur le bassin**

Au travers du Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI), VNF soutient le renouvellement de la flotte du bassin et sa transition énergétique. L'établissement a ainsi accompagné Kem One dans sa démarche de devenir le premier chargeur de matières premières à verdifier sa flotte sur le Rhône. En 2023, ce sont 2 automoteurs propulsion hybride électrique qui ont été mis en service pour assurer la livraison de chlorure de vinyle en région lyonnaise. Les automoteurs sont en outre équipés d'un dispositif de connexion à des bornes électriques de grande puissance à quai.

En 2024, la Compagnie Fluviale de Transport (CFT) a renforcé sa flotte du bassin de trois nouveaux automoteurs citernes, grâce notamment au soutien de VNF. L'objectif est d'augmenter de 50% les trafics de carburants (essence, gasoil, éthanol et biocarburants) entre Fos-Lavéra et Lyon, en passant de 400 000 tonnes à 600 000 tonnes.

Le réseau fluvial, une force au service des territoires*Logistique fluviale / Partenariat***Signature du nouveau Plan Rhône-Saône**

VNF assure le pilotage, l'animation et le suivi du volet transport fluvial du Plan Rhône-Saône.

Pour la période 2021-2027, l'enveloppe de projets soutenus par le Plan interrégional est évaluée à 335 M€ avec un financement public de 195 M€ auquel s'ajoutent 10 M€ de Fonds européens de développement régional (FEDER).

VNF est également investi dans 4 autres volets du Plan : Tourisme et patrimoine, Inondations, Eau et biodiversité, et Énergie (production hydroélectricité).

L'eau une ressource à préserver *Équilibres écologiques*

Lutte contre la salinisation de la Camargue

Au-delà du fret, du tourisme et de la protection des populations et des biens contre les crues du Rhône et du Vidourle, le canal du Rhône à Sète assure des fonctions stratégiques en matière d'irrigation des terres agricoles et de lutte contre la salinisation de la Camargue gardoise au bénéfice de l'agriculture et de la biodiversité.

Ces dernières années, VNF a intensifié les transferts d'eau massifs du Rhône via ses ouvrages : la prise d'eau de Beaucaire, le déversoir de Nourriguier et l'écluse de Saint-Gilles. L'établissement a également installé un réseau de capteurs en 2022 pour mesurer en temps réel la salinité de l'eau du canal et agir en conséquence.

Le partage des données permet désormais aux autres acteurs de l'eau d'optimiser la gestion de leurs ouvrages de prise et rejet le long du canal.



Ecluse de St Gilles ©VNF/Damien Lachas

Le réseau fluvial, une force au service des territoires *Logistique fluviale*

Essor de la logistique urbaine à Lyon

En 2022, à la suite d'un appel à projet porté par VNF, la société ULS a installé le premier service de logistique urbaine à Lyon combinant transport fluvial et vélos à assistance électrique avec remorques pour le « dernier kilomètre ». Les marchandises à destination des particuliers, des commerces alimentaires et des restaurants sont transportées par bateaux depuis le Port de Lyon-Edouard Herriot jusqu'au quai situé au niveau du Pont Morand (Hôtel de Ville), puis réparties sur des vélos. En 2023, c'est au tour de la société BLL de lancer un service de livraison par voie d'eau de boissons aux péniches bars du quai Augagneur.



©VNF



©VNF

VNF a également permis l'arrivée en 2024 à Lyon d'EVOLI, le bateau à une propulsion hybride électrique de la société ECOFLUV. Cet entrepôt mobile doté d'équipements de manutentions hydrauliques est capable de s'adapter aux différents quais grâce à un système de pieux d'ancrage et de rampes ajustables pour charger et acheminer tout type de colis.



L'établissement a enfin soutenu la mise en place en 2023 de services opérés par le fleuve pour les paquebots fluviaux : collecte des déchets ménagers (SUEZ-BLL) et avitaillement en carburant (NEPTUNIA).

L'eau une ressource à préserver

Infrastructures fiables

Déploiement de la fibre sur le petit gabarit

Le déploiement de la fibre optique est une étape importante dans la modernisation de l'exploitation du réseau.

En 2023 et 2024, VNF a réalisé de nombreux chantiers de pose sur la Petite Saône et le canal du Rhône au Rhin soit un total de 150 km de linéaire traités.



Pose de la fibre optique ©VNF

Ces équipements en majorité enterrés permettent de raccorder les ouvrages au Poste de surveillance et de contrôle de Gray rendant possible le réarmement à distance. Une écluse réarmée à distance, c'est moins de déplacements des agents et des interventions plus rapides pour les usagers.

Une gestion arborée raisonnée sur le bassin



©VNF/Clément CHAUVET

Entretenir de façon « différenciée » pour assurer la sécurité des personnes, préserver la biodiversité et garantir les usages

À la tête d'un important patrimoine arboré en bordure des fleuves et canaux de son réseau, VNF est amené régulièrement à procéder à son entretien.

Il s'agit d'assurer principalement la sécurité des navigants professionnels ou occasionnels, randonneurs, cyclistes ou encore pêcheurs, mais également des personnels d'intervention de VNF et des collectivités territoriales gestionnaires des véloroutes.

Ces opérations d'entretien sont conduites avec le souci de préserver au maximum la biodiversité, avec l'appui d'experts et en coordination avec les services de l'État.

Sur le bassin Rhône Saône, VNF a mis en place une gestion arborée dite « raisonnée » qui se fonde sur **l'évaluation du risque de chute d'arbre (fût ou branche), l'appréciation de l'enjeu local (notamment la fréquentation) et l'application du principe « Eviter, Réduire, Compenser ».**

En déterminant le bon niveau d'entretien à réaliser, l'établissement adapte ses interventions sur les arbres.

Sur la base d'un diagnostic phytosanitaire réalisé par un bureau d'experts, les interventions sont réduites au strict nécessaire et ont lieu à la saison la plus favorable aux écosystèmes.

Pour les secteurs particulièrement sensibles et/ou lorsqu'il y a des enjeux concernant des espèces protégées, la présence d'un écologue le temps des chantiers permet de confirmer l'absence d'impact sur la biodiversité.

La mise en chandelle, l'élagage et la taille minimale des arbres sont privilégiées à l'abattage dès lors que la sécurité est assurée. En raison de leur intérêt écologique, les coupes sont laissées sur place si elles ne présentent aucun danger.

Des mesures compensatoires sont mises en place en cas d'impact résiduel sur les espèces et habitats, en discussion avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Un cadre d'intervention partenarial exemplaire en Bourgogne-Franche-Comté

Dans une démarche volontariste de protection de la richesse écologique des bords de la voie d'eau, VNF a souhaité aller plus loin dans la formalisation de ses pratiques pour le canal du Rhône au Rhin et la Petite Saône. **Des partenariats ont ainsi été noués avec le monde associatif, spécialiste de l'environnement.**

En matière de gestion arborée, **VNF a élaboré avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) un protocole d'intervention validé par la DREAL et l'OFB (Office français de la biodiversité)** : par les garanties qu'il apporte, ce cadre permet aussi une simplification des démarches administratives. Un second protocole a été mis au point et concerne la fauche des bandes herbacées le long des berges. En adaptant ses interventions aux enjeux et aux différents usages du domaine public fluvial, **VNF applique une gestion « différenciée » des espaces verts plus respectueuse de la biodiversité.**

VNF a l'ambition de formaliser le même type de démarches sur les autres parties du bassin Rhône-Saône. Cela nécessitera un travail d'adaptation aux enjeux locaux et une association étroite des services de l'Etat.



©VNF

Des replantations d'arbres importantes



©FNE

À la suite d'abattages réalisés dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine arboré, VNF peut devoir procéder à des replantations, selon la réglementation qui s'applique.

Cependant, même en l'absence d'obligation et selon ses moyens, l'établissement entend **agir en faveur de la re-naturalisation des berges du domaine public fluvial et de la reconstitution de la trame verte** dans les secteurs présentant le moins d'arbres.

L'ombrage reconstitué est particulièrement apprécié par les nombreux usagers du canal et de ses berges. Les replantations permettent également de recréer de la biodiversité et des habitats pour la faune.

Le recours à des essences plus adaptées au changement climatique est privilégié. Ainsi, sur le canal du Rhône au Rhin en lien avec France Nature Environnement, VNF a remplacé le frêne par des espèces considérées plus résistantes : charmes, chênes pédonculés, tilleuls à petites feuilles, merisiers, saules marsaults, érables planes et sycomores.

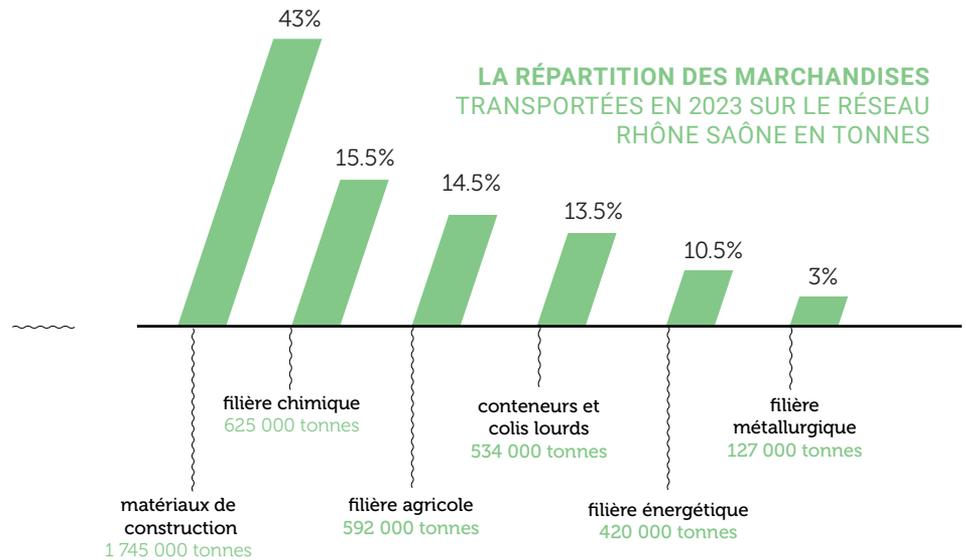
400 arbres replantés en 2023-2024 sur le Canal du Rhône au Rhin

Nos chiffres-clés

sur les activités fluviales

FRET FLUVIAL

TOTAL :
4 050 000 tonnes



1 = 250

= 4

Convois poussés
185 m x 11,40 m
Tonnage type : jusqu'à
4400 tonnes



Logistique urbaine sur la Saône à Lyon ©VNF

FRET FLUVIAL

LE TRAFIC FLUVIAL DES PLATEFORMES PORTUAIRES EN 2023 (EN MILLIERS DE TONNES)

Pagny	89	Portes-lès-Valence	58
Chalon	304	Le Pouzin	0
Mâcon	163	Laudun-L'ardoise	117
Villefranche	679	Avignon Le Pontet	134
Lyon	979	Arles	164
Solaize - Sérézin - Ternay	47	Sète	85
Loire-sur-Rhône	56	Fos-sur-Mer	1824
Vienne-Sud-Salaise-Sablons	148	TOTAL TRAFICS PORTUAIRES	4847



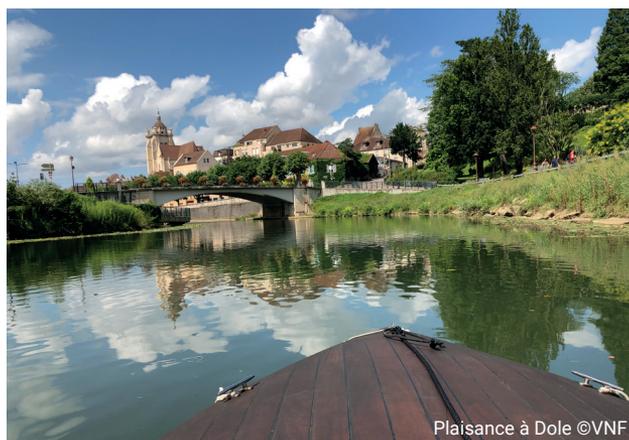
LE TRAFIC AUX ÉCLUSES

	Nombre de bateaux de commerce éclusés en 2023
Besançon <i>Canal du Rhône au Rhin</i>	5
Gray <i>Petite Saône</i>	0
Couzon / Rochetaillée-sur-Saône <i>Grande Saône</i>	885
Saint-Gilles <i>Canal du Rhône à Sète</i>	210

TOURISME FLUVIAL

LES ÉQUIPEMENTS POUR LA PLAISANCE

	Nombre de ports	Nombre d'anneaux	Haltes nautiques
Canal du Rhône au Rhin	5	180	18
Petite Saône	7	574	19
Grande Saône	11	1532	36
Rhône	7	1301	11
Petit Rhône / Canal du Rhône à Sète	8	760	11
TOTAL	38	4347	95



NOMBRES DE BATEAUX ÉCLUSÉS EN 2023

	Bateaux de croisières (paquebots fluviaux, péniches hôtel, bateaux à passagers)	Bateaux de plaisance (privés et de location)
Besançon <i>Canal du Rhône au Rhin</i>	1 100	775
Gray <i>Petite Saône</i>	253	2 675
Couzon / Rochetaillée-sur-Saône <i>Grande Saône</i>	1 015	1 620
Saint-Gilles <i>Canal du Rhône à Sète</i>	125	975

TOURISME FLUVIAL

225 millions d'euros de
retombées économiques pour les
territoires du bassin

26



paquebots fluviaux

Les paquebots fluviaux peuvent atteindre 135 m de long. Ils naviguent sur la Saône et le Rhône à grand gabarit, et assurent des croisières de 7 jours combinant navigation et visites des territoires (entre Bourgogne et Provence).

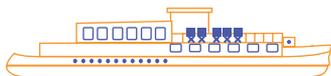
59



bateaux promenade

Les bateaux promenade atteignent 50 m de long. Utilisés à des fins touristiques, ils proposent des circuits d'une heure ou d'une journée autour du port d'attache (Besançon, Dole, Saint-Jean-de-Losne, Gray, Aigues-Mortes, Lyon).

27



péniches hôtel

Les péniches hôtels mesurent 38,5 m de long. Elles naviguent essentiellement sur les canaux et proposent des croisières de 7 jours qui allient navigation et découverte de sites sur les parties nord et sud du réseau (Saône, vallée du Doubs, Camargue).

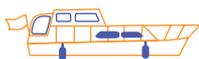
259



coches de plaisance

Les bateaux habitables mesurent moins de 15 m et sont proposés en location à la semaine ou moins. Ils peuvent naviguer sur toutes les voies d'eau excepté le Rhône qui nécessite un permis. La location se concentre en Bourgogne-Franche-Comté (Saône et vallée du Doubs), et en Occitanie (canal du Rhône à Sète).

4400



plaisance privée

Les bateaux de plaisance mesurent de 9,4 m à 49 m et peuvent naviguer sur toutes les voies d'eau.



Contacts VNF pour le bassin Rhône Saône

SIÈGE DE LA DIRECTION TERRITORIALE

2 Rue de la Quarantaine
69321 Lyon

☎ 04 72 56 59 00

dt.rhonesaone@vnf.fr

UTI* PETITE SAÔNE

4 quai de Vergy
70100 Gray

☎ 03 84 65 11 02

uti.petitesaone@vnf.fr

UTI* CANAL DU RHÔNE AU RHIN

18 avenue Gaulard
25000 Besançon

☎ 03 81 25 00 30

uti.canalrhoneaurhin@vnf.fr

UTI* GRANDE SAÔNE

26, quai des marans
71000 Mâcon

☎ 03 85 39 91 91

uti.grandsaone@vnf.fr

SERVICE FLUVIAL LYONNAIS

4 rue Jonas Salk
69007 Lyon

☎ 04 78 69 60 70

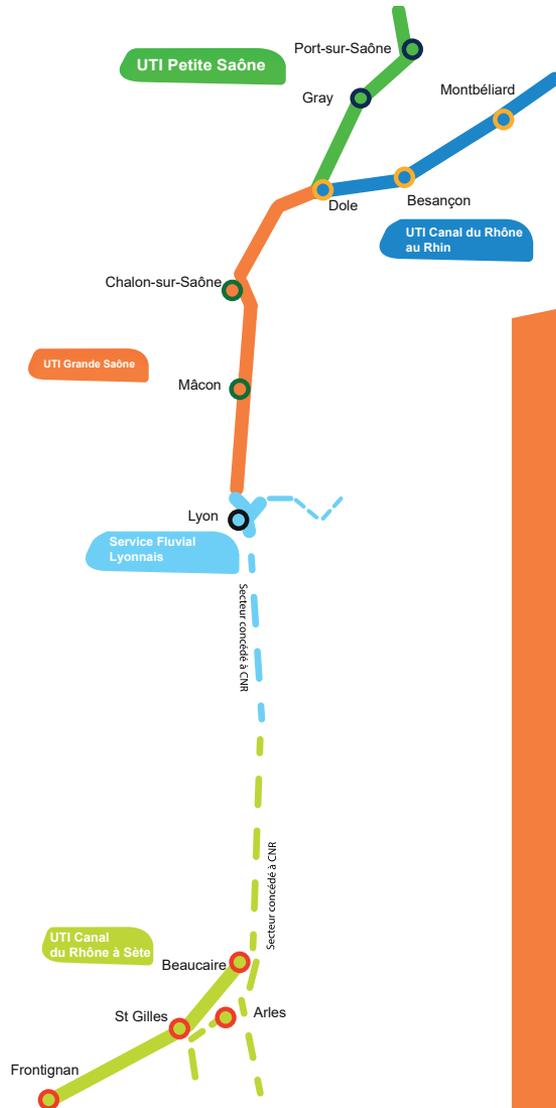
sfl@vnf.fr

UTI* CANAL DU RHÔNE À SÈTE

1 quai de la gare maritime
13200 Arles

☎ 04 90 49 80 21

uti.canalrhoneasete@vnf.fr



* UTI : Unité territoriale d'itinéraire



Voies navigables de France
2 rue de la Quarantaine
69321 Lyon cedex 05 cedex
Tél : 04 72 56 59 00

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Document imprimé avec des encres végétales.

Impression :

Voies navigables de France - octobre 2024
Rédaction en chef : Christophe Wendling,
Rédaction et réalisation : Pôle COM DTRS
Conception : Angie

